



Convention d'Objectifs et de Moyens Ville de Lons-le-Saunier/Prod'IJ
Annexe n° 1

Grande Salle – Bœuf sur le Toit
Règlement d'attribution des gratuités annuelles

Préambule :

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lons-le-Saunier et l'association Prod'IJ portant sur la gestion, l'animation et le développement des équipements du Boeuf sur le Toit, un dispositif de gratuité de la grande salle est proposé aux structures et associations à vocation culturelle dont le siège est implanté sur le territoire du département du Jura, à raison de huit journées par an.

Il convient d'établir les dispositions encadrant la répartition de ces gratuités.

1- Dispositions générales

La Ville de Lons-le-Saunier dispose de huit journées de gratuité par an en ce qui concerne la Grande Salle de spectacle du Bœuf sur le Toit.

Les prestations liées à cette gratuité concernent (pour une journée) :

- La gratuité de la location de la Grande Salle ;
- Une mise à disposition du Régisseur Général de la salle pour la journée (max.12 heures) ;
- Une mise à disposition d'un personnel SSIAP selon les nécessités réglementaires ;
- Les prestations de nettoyage des locaux à l'issue de la journée ;

Les organisateurs bénéficiaires devront par ailleurs se conformer à la réglementation propre à la salle, en lien avec le type d'évènement organisé.

Tout frais supplémentaire généré sera facturé par Prod'IJ ou devra être supporté par l'organisateur de l'évènement (accueil régie son, accueil régie lumière, techniciens, maison des artistes, journée d'utilisation sans public ...).

2- Critères/modalités de candidature

Ce dispositif est ouvert aux structures culturelles dont le siège est implanté sur le territoire du département du Jura.

Chaque bénéficiaire ne pourra jouir que de deux journées de gratuité par an maximum. Afin de faire profiter de ce dispositif au plus grand nombre de structures, une même structure ne pourra bénéficier d'une gratuité une troisième année consécutive.

Les dossiers de candidature seront à adresser à l'attention de Monsieur le Maire de Lons-le-Saunier :

- Soit par mail, à culture@lonslesaunier.fr
- Soit par courrier postal, à :

Mairie de Lons-le-Saunier 4,
Avenue du 44^{ème} RI 39000 LONS-
LE-SAUNIER

Le calendrier mis en place est le suivant :

- Pour la saison 2023/2024 :
 - ❖ Pour un évènement du 01/09/2023 > 31/12/23 :
 - > Dépôt des demandes avant fin juillet 2023
 - > Étude 1^{ère} quinzaine d'août 2023
 - > Réponse à partir du 16/08/2023
 - ❖ Pour un évènement du 01/01/24 > 31/08/2024 :
 - > Dépôt des demandes avant fin octobre 2023,
 - > Étude 1^{ère} quinzaine de novembre 2023
 - > Réponse à partir du 20/11/2023

3- Dossier de candidature

Chaque candidat devra fournir :

- Une présentation de la structure ;
- Un dossier de présentation du projet artistique souhaitant être déployé ;
- La fiche de renseignements ci-après renseignée.
- Un budget de l'évènement

4- Examen/attribution

Un Comité de Pilotage spécifique à la question de l'attribution des gratuités annuelles de la Grande Salle du Bœuf sur le Toit sera mis en place.

Associant élus municipaux lédoniens, services de la Ville compétents et représentants de l'association Prod'IJ, il se réunira à raison de deux fois par an afin d'examiner et de statuer sur les demandes reçues.

5- Engagements du bénéficiaire

La structure bénéficiant d'une gratuité s'engage à faire apparaître le logo de la Ville de Lons-le-Saunier sur ses supports de communication et/ou des remerciements le cas échéant.

À l'issue de l'évènement, la structure fera parvenir à la Mairie de Lons-le-Saunier un bilan de son évènement.

Fiche de renseignements

Nom de la structure candidate :

Adresse postale du siège :

Statut juridique :

Représentant légal de la structure :

N° SIRET :

Code APE :

N° de licence(s) le cas échéant :

Nom et coordonnées du responsable artistique :

Coordonnées de la personne à contacter pour le dossier :

Nom du projet/spectacle :

Dates souhaitées :

Public visé :

Jauge attendue :

Tarifcation envisagée : oui / non

Si oui, merci de préciser :